



Conférence générale

Dix-huitième session

Abou Dhabi, 3-7 novembre 2019

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Point sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)

Rapport du Directeur général

Dans sa décision IDB.46/Dec.13, le Conseil du développement industriel a prié le Directeur général de rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) dans ses rapports annuels au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale, et dans des rapports trimestriels au groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Le présent rapport actualise le dernier de ces rapports périodiques, publié sous la cote [IDB.47/12](#), et doit être examiné parallèlement avec le chapitre 7 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2018* et avec la note du Secrétaire général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) ([A/74/199](#)).

I. Introduction

1. En juillet 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution [70/293](#), par laquelle elle proclamait la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. La Commission de l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et, précisément, l'ONUDI ont été priés d'élaborer le programme de la DDIA III et d'en diriger la mise en œuvre. L'ONUDI a été invitée, par cette résolution, à renforcer l'assistance technique qu'elle apportait aux pays africains. Elle a également été invitée à intensifier, si nécessaire, ses partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et à promouvoir les relations nécessaires pour mettre en place des initiatives communes en faveur de l'industrialisation.



II. Activités de l'ONUDI en faveur de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)

2. Comme elle y a été invitée dans la décision IDB.46/Dec.13, l'ONUDI s'emploie à dresser un tableau complet des initiatives, y compris des programmes et des projets, que l'ensemble des organisations internationales et des donateurs mettent actuellement en œuvre pour contribuer à l'industrialisation de l'Afrique. Ce tableau aidera à repérer les lacunes de ces initiatives, à définir les nouvelles mesures à prendre et à encourager, chaque fois que possible, les relations nécessaires pour mettre en œuvre des interventions communes qui seront plus efficaces pour le développement. Il devrait, au bout du compte, contribuer à l'élaboration d'une base de données complète et d'un système d'information associé que pourront utiliser diverses parties prenantes.

3. Dans la résolution 70/293, l'ONUDI a été invitée à renforcer l'assistance technique qu'elle apportait aux pays africains. En particulier, elle a intensifié son action dans le cadre des programmes de partenariat pays (PCP). La mise en œuvre des PCP dans les premiers pays pilotes, l'Éthiopie et le Sénégal, s'est accélérée. Au Sénégal, l'appui apporté par l'ONUDI a donné lieu à la création d'un parc industriel qui a été inauguré officiellement en novembre 2018. Plusieurs entreprises y sont implantées ; elles produisent des vêtements, des tuyaux en PVC, des emballages, des cartes magnétiques et des vélos électriques. Le parc devrait permettre la création d'au moins 23 000 emplois. Par ailleurs, la mobilisation de partenaires, dont la Banque africaine de développement (BAfD) et l'agence belge pour le développement (Enabel), a permis de lancer des études complètes de faisabilité en vue de la création de trois agropoles régionales dans le nord, le centre et le sud du Sénégal. En Éthiopie, quatre parcs agro-industriels intégrés sont en cours de construction et devraient être achevés d'ici à la fin de 2019. Ces parcs devraient permettre aux entreprises qu'ils accueilleront de disposer d'infrastructures, d'équipements publics et de services communs tout en favorisant les investissements et la création d'emplois. Outre les deux premiers PCP pilotes, cinq autres ont été approuvés en 2018 pour les pays africains suivants : la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Maroc, le Rwanda et la Zambie.

4. La coopération avec la Commission de l'Union africaine a aussi été renforcée. En application du mémorandum d'accord conclu avec elle, et après la création de l'Unité de coordination mentionnée dans le document IDB.47/12, l'ONUDI réfléchit aux moyens de faciliter la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), laquelle est entrée dans sa phase opérationnelle en juillet 2019.

5. L'ONUDI a également continué de renforcer sa coopération au niveau régional. En avril 2019, elle a élaboré, avec le secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, un programme régional quinquennal axé sur la compétitivité des entreprises et leur accès aux marchés (programme RECAMP). Financé par l'Union européenne, il doit stimuler la participation du secteur privé aux chaînes de valeur régionales et mondiales en améliorant le climat des investissements et des affaires et la compétitivité. En Afrique de l'Ouest, le projet de renforcement de la compétitivité par la création d'infrastructures de contrôle de la qualité, financé par l'Union européenne, est entré dans une nouvelle phase en octobre 2018. Il s'inspire des travaux accomplis au cours des phases précédentes, qui avaient permis d'obtenir quelques résultats essentiels, notamment : l'élaboration et l'adoption d'une politique régionale de contrôle de la qualité ; la création d'une agence du contrôle de la qualité pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que de trois organes d'accréditation ; et la formation de plus de 4 000 techniciens dans les domaines de la normalisation, du contrôle de la qualité et de la métrologie. Dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'ONUDI a aidé les organismes régionaux et nationaux de contrôle de la qualité à renforcer la compétitivité et la diversification des secteurs de production. En Afrique de l'Est, un programme de modernisation de l'accès aux marchés d'un coût de 35 millions d'euros, financé par l'Union européenne, a été lancé en collaboration avec le Centre

du commerce international CNUCED/OMC et l'Agence allemande de coopération internationale. Il vise à augmenter les exportations de produits agricoles (avocat, cacao, café, épices, thé et produits horticoles, par exemple) et à promouvoir l'intégration régionale.

6. Au niveau national, les exemples suivants de projets en cours de mise en œuvre en Afrique donnent une idée de la diversité des domaines concernés par les interventions de l'ONUDI :

a) **Développement agro-industriel** : Au Maroc, un projet de l'ONUDI visant à améliorer la chaîne de valeur du romarin a permis de doter 3 000 nouvelles coopératives de machines neuves et à leurs opérateurs de perfectionner leurs compétences. En Namibie, un projet financé par la Finlande a été lancé pour promouvoir une filière durable d'exploitation du bois de brousse. En janvier 2019, l'ONUDI et le Secrétariat d'État suisse à l'économie ont conclu un accord pour aider l'Afrique du Sud à améliorer la compétitivité internationale de ses huiles essentielles et végétales. En Tunisie, un projet cofinancé par l'Union européenne et l'Italie s'intéresse aux chaînes de valeur de l'artisanat et du stylisme afin de créer des emplois pour les populations vulnérables du pays, en particulier les femmes.

b) **Énergie et environnement** : L'ONUDI a aidé à la création du Centre de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en collaboration avec l'Agence autrichienne pour le développement. Inauguré en octobre 2018 à Windhoek, le nouveau centre est un pôle de connaissances et de compétences techniques. Un projet visant à promouvoir un développement industriel à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques a été mis en œuvre à l'aide d'un financement du Japon. Il concerne l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya et le Sénégal. Au Kenya, par exemple, grâce à l'adoption d'un nouveau procédé de séchage et de flétrissage des feuilles de thé dans une usine de thé, la consommation d'énergie a pu être réduite de 60 %. Après l'entrée en vigueur, en janvier 2019, de l'Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'ONUDI a aidé plus activement les pays africains à le ratifier. Des projets relatifs à des plans de gestion de l'élimination des hydrofluorocarbones (HFC) sont en cours d'exécution dans 34 pays d'Afrique, et des activités destinées à faciliter leur exécution sont menées dans 11 pays.

c) **Industrie 4.0** : L'ONUDI aide aussi un certain nombre de pays à tirer parti des perspectives que leur ouvre la quatrième révolution industrielle. En collaboration avec d'importants intervenants, l'ONUDI met à l'essai la technologie de la chaîne de blocs au Ghana pour permettre l'accès à des informations fiables à toutes les étapes de la chaîne de valeur, ainsi que pour réduire le plus possible et compenser les dégâts causés à l'environnement par la culture du cacao. Au Maroc, l'ONUDI aide à la création d'une usine intelligente pour démontrer les possibilités des technologies de la quatrième révolution industrielle dans les secteurs à évolution rapide, comme l'industrie aérospatiale. Ce projet prévoit aussi la création d'un observatoire numérique qui permettra de suivre, à l'aide de statistiques, l'intégration de l'industrie 4.0 dans le pays. À Cabo Verde, l'ONUDI a aidé à renforcer le système national d'innovation.

d) **Autonomisation des femmes et des jeunes** : L'ONUDI a continué à mettre en œuvre des projets visant à autonomiser les jeunes et les femmes. Au Nigéria, par exemple, dans le cadre d'un projet financé par le Japon, l'ONUDI a aidé 7 515 élèves de six établissements scolaires à acquérir les compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales nécessaires pour promouvoir la stabilité sociale et le développement économique dans les régions à forte concentration de jeunes personnes déplacées. Au Libéria, un projet en cours vise à promouvoir la stabilisation sociale par la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les populations vulnérables, en particulier les jeunes, dans les principaux secteurs qui tirent la croissance économique. À Madagascar, l'ONUDI a mis en œuvre, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un projet destiné à

développer, par l'artisanat, les activités productives dans l'industrie de la création, en particulier pour les femmes. Ainsi, plus d'un millier de femmes issues de populations rurales vulnérables et de 200 artisans et petites et moyennes entreprises ont été formés et équipés pour fabriquer des chaises, des tables et des tapis de sol de grande qualité. En 2018, la première génération d'étudiants, au nombre de 20, du cours de stylisme et d'innovation financé par l'ONUDI a été diplômée.

7. En ce qui concerne les réunions mondiales, une troisième manifestation de haut niveau autour de la DDIA III sera coorganisée en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale par l'ONUDI, la Commission de l'Union africaine, la CEA, la BAfD et la Banque africaine d'import-export. Outre les manifestations mentionnées dans le document [IDB.47/12](#), l'ONUDI a organisé, à Vienne, une réunion en amont de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 7). Les débats ont porté sur les moyens à mettre en œuvre pour que la TICAD 7 contribue à la mise en œuvre des activités de la DDIA III. La manifestation officielle coorganisée avec la Commission de l'Union africaine et la BAfD en marge de la TICAD s'est tenue le 27 août 2019 et avait pour thème la promotion d'une transformation structurelle et d'une diversification économique de l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf, de la DDIA III et de la TICAD 7, et en particulier les partenariats pour l'avenir de l'Afrique.

III. Perspectives

8. *Élaboration définitive, en coopération avec les partenaires de développement concernés, d'une feuille de route commune et de projets et programmes communs à mettre en œuvre dans le cadre de la DDIA III* : Les projets et programmes communs visent à dégager des synergies et à multiplier les retombées des initiatives industrielles sur le développement de l'Afrique.

9. *Élaboration définitive d'un tableau complet des programmes et projets axés sur l'Afrique mis en œuvre par l'ensemble des organisations internationales et des donateurs, comme l'a demandé le Conseil du développement industriel (IDB.46/Dec.13).*

10. *Poursuite de la mise en œuvre de l'initiative « Défenseurs de la cause de la DDIA III »* : Cette initiative devrait donner à ces personnalités une autorité politique accrue pour promouvoir les initiatives de la Décennie.

11. *Renforcement des capacités dont disposent les institutions pour faire exécuter les activités de la DDIA III* : Un secrétariat conjoint sera créé spécialement pour faciliter l'application de la feuille de route commune. Conformément à ce qui a été décidé au deuxième atelier des points focaux de la DDIA III, qui s'est tenu à Genève en juillet 2019, ce secrétariat bénéficiera d'un appui supplémentaire sollicité auprès d'autres partenaires de développement. La pratique consistant à mettre en place un secrétariat commun à l'ONUDI, à la CEA et à la Commission de l'Union africaine, qui avait été adoptée lors de la DDIA I et de la DDIA II, sera mise à profit et l'évolution des circonstances sera prise en compte.

IV. Mesure à prendre par la Conférence

12. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document.
